

JE jure et promets sincerement, que je porterai Foy et vraie Fidelity à Sa Majesté le Roy GEORGE Troisième, et que je le soutiendray et le défendray de tout mon Pouvoir, en tout ce qui dependra de moy. Ainsi Dieu me soit en Aide.

JE jure et promets sincerement, que je ne diray ni ne feray jamais rien directement ni indirectement, qui puisse préjudicier aux Intérêts de Sa Majesté le Roy GEORGE Troisième, et que j'avertiray et donneray Connoissance au Gouverneur ou Commandant en Chef de cette Province, ainsi qu'à l'Officier commandant le Fort le plus voisin, de l'Endroit où je me trouveray, si j'apprens qu'il se fasse ou trame quelque chose, contre les Intérêts du Gouvernement Britannique, ou qui puisse lui nuire ou l'offenser; et particulièrement si j'apprens ou entends quelque Complots avec les Sauvages, que je croiray être préjudiciables au Service de sa Majesté; que je ferai tout ce qui dependra de moy pour découvrir de tels Complots, dont je donneray Connoissance au Gouverneur, et au dit Officier commandant. Je jure et promets de plus, que dans tout mon Commerce avec les différentes Nations Sauvages chés les quels je me rencontreray, je me retrairay uniquement à faire la Traitte, que je ne m'entretiendray jamais d'aucunes Affaires publiques avec aucun de leurs Chefs, que je n'entrerai dans aucun de leurs Conseils, que je ne prendrai avec eux, ni avec aucun d'eux, aucuns Engagemens, excepté pour ce qui concernera particulièrement la Traitte, et que je ne donneray, en quelque maniere que ce soit, ou ferai donner, ou consentirai de donner aucuns Colliers, ou Branches de Porcelaine à aucuns Chefs Sauvages, ou autres Sauvages, excepté dans le Cas de la Traitte, et pour ce qui y aura particulièrement rapport, et non pour quelques autres Causes ou prétextes que ce puissent être; et je promets de plus, que je n'inciteray ni ne susciteray aucune Querelle et Division entre les Sauvages; que je feray tout mon Possible pour entretenir la Paix et l'Union entre les Anciens et Nouveaux Sujets de Sa Majesté et les Nations Sauvages; et que je me conduiray et me comporteray en toutes Choses, comme le doit faire un bon et fidel Sujet de Sa Majesté le Roy GEORGE Troisième. Ainsi Dieu me soit en Aide.

Juré devant moy, à Montreal le 1770 jour de ...  
Signé Jonas Desaulles  
Voyez les Noms au bas des Sermens en Anglois

Et Pourvu aussi que le dit ...  
Les Maîtres, et Langages, Conducteurs de Canots, fassent et signent les Sermens  
endossés sur cette Permission, en Présence de l'Officier Commandant à Montreal.

JE certifie que les Sermens des ci-dessus mentionnés, endossés sur cette Permission, ont été administrés en ma Présence, par Jonas Desaulles Agent de Geo. Alloupe, Secrétaire de la Province, Officier Commandant à Montreal.

et que les différens Noms ou Marques des dits ...  
et prendront de lui un Certificat qu'ils ont comparés devant lui en Personne, excepté seulement dans les Cas de Mort ou d'accidens inévitables.

et aussi le Nom du susdit Jonas Desaulles ont été respectivement écrits, et faites de leurs propres Mains, en ma Présence, ce 1770 jour du Mois de ...

Signé ...  
Monsieur le Secrétaire de la Province

Pour Traduction

Amable Desaulles  
2 Langages  
Mishimikak